



par Fondation du Ceras
23, avenue Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds

COMPTES 2018

Fondation Georges-Robert Gabus

Bilan

N°	Actif	2017	2018	N°	Passif	2017	2018
1011	Poste	14'511.79	14'817.79	2091	Passifs transitoires	60.00	-
1012	Poste (compte E-Deposito)	10'102.65	10'102.65	2101	Capital de dotation	10'000.00	10'000.00
1021	Banque (compte épargne)	25'013.37	16'034.36	2121	Fonds de réserve	259'194.24	263'372.71
1062	Impôt anticipé	1'318.40	2'595.00	2191	Résultat de l'exercice	4'178.47	-6'425.26
1131	Titres	222'486.50	223'397.65				
1	Total de l'actif	273'432.71	266'947.45	2	Total du passif	273'432.71	266'947.45

Compte de résultat

N°	Charges	2017	2018	N°	Produits	2017	2018
4453	Frais bancaires & pertes s/cours	1'089.08	1'108.41	6650	Intérêts actifs, dividendes	3'769.35	3'649.75
4640	Participations en faveur du Ceras	-	10'000.00	6651	Produits des titres & bénéfices s/cours	1'087.90	842.40
4720	Taxes compte postal	64.70	64.70	6970	Dons, legs et donations	650.00	600.00
4770	Honoraires	175.00	344.30				
4	Total des charges	1'328.78	11'517.41	6	Total des produits	5'507.25	5'092.15
	Résultat de l'exercice	4'178.47	-6'425.26				
	Totaux égaux	5'507.25	5'092.15				



Au Conseil de fondation de la
Fondation G.R. Gabus
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision contrôle restreint

Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation G.R. Gabus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation

La Chaux-de-Fonds, le 26 mars 2019

SOCIETE FIDUCIAIRE VIGILIS S.A.

Dominique Boillat

Expert-réviseur agréé no 100'028

Pierre-Alain Rickli

Expert-réviseur agréé no 107'152

Responsable de la révision : Dominique Boillat

Annexes : Comptes annuels